

Monsieur le Président du  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays  
Lauragais  
3 chemin de l'Obélisque  
11320 MONTFERRAND

Affaire suivie par : Jean-Jacques MAYNARD

Tél : 04.26.22.32.11 

Montpellier, le

16 JAN. 2018

Objet : consultation des Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

Par courrier du 21 décembre dernier, vous sollicitez l'avis de l'Agence de l'Eau sur le projet arrêté de révision de votre SCOT.

Pour la partie de votre territoire relevant du SDAGE Rhône-Méditerranée, j'ai le plaisir de vous informer que cet avis est favorable dans la mesure où les dispositions de votre projet lui sont compatibles.

Pour autant, je rappelle à votre attention certaines interrogations soulevées dans notre mail du 1<sup>er</sup> août 2017 et confirmées de vive voix lors de la dernière réunion des personnes publiques associées :

- bien que le changement climatique soit évoqué dans le diagnostic, aucune disposition n'engage dans le Document d'Orientations et d'Objectifs de sensibilisation particulière sur les aspects de ressource en eau, maintien des milieux humides, trame bleue...
- dans cette optique, aucune recommandation particulière n'est énoncée au regard des connaissances restant à acquérir sur la nappe souterraine Inter Bassins des graviers et grès éocènes du secteur de Castelnaudary.

Une coquille de détail gagnerait également à être corrigée : le SDAGE Rhône-Méditerranée est correctement désignée à la prescription 31 et incorrectement à la prescription 30.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Délégation de Montpellier  
Agence de l'Eau RMC



Dominique COLIN